Image not found or type unknown

# URGENT divorce acté+occupation bien immo+indemnité occupation

Par **Felicity**, le **31/05/2021** à **21:48**

Bonsoir,

Je me permets de vous poser une question :

Je suis divorcée depuis peu. Nous étions sous le régime de la communauté. Je suis copropriétaire avec Monsieur et hélas en recherche d'emploi active (espérant récupérer l'appartement). Je suis en situation de handicap.

J'ai la garde principale de notre enfant.

Je paye une partie du crédit et la part des charges de l'appartement depuis l'ONC;

Et je viens de recevoir un courrier de l'avocate me demandant le versement de l'indemnité d'occupation.... Rien d'indiqué dans l'ONC....

Et ils me laissent un délai assez court (15 jours) pour régler "à l'amiable" cette situation car Monsieur demande cette indemnité, sinon une liquidation de la communauté via les tribunaux si mésentente.

Il gagne 4 fois plus que moi et je n'ai pas eu de prestation compensatoire.

Mes questions sont les suivantes :

- Je n'ai plus d'avocat, comment répondre afin gagner du temps ? (le temps que je trouve un avocat )

- Et pour les frais de notaires, comme il est demandeur de partage des frais, dois-je quand même payer ces frais ou bien c'est lui, le demandeur qui va les payer ?

- Que signifie "liquidation de communauté" ? C'est l'indivision qui se joue ou bien la vente aux enchères ?

Merci de m'avoir lue et pour la réponse que vous allez m'apporter car je suis perdue....Le

juridique n'est pas mon fort.

Merci encore par avance pour votre réponse.

Une maman solo qui veut s'en sortir et la paix !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés